

Tableaux comparatifs des régimes d'assurance voyage pour *les voyageurs canadiens*

En vigueur le 2 octobre 2023

Les régimes Soins médicaux – Voyage unique

Les régimes Soins médicaux – Voyage unique couvrent les frais médicaux d'urgence engagés pour un seul voyage. Les régimes Soins médicaux – Voyage unique comprennent :

- Le régime Soins médicaux d'urgence – Voyage unique
- Le régime VoyageAisé^{MD} pour les problèmes de santé préexistants

Consultez le tableau comparatif des différents régimes Soins médicaux – Voyage unique →

Les régimes Voyage unique sans soins médicaux

Les régimes Voyage unique sans soins médicaux couvrent les frais de voyage imprévus, notamment en cas d'annulations et d'interruptions de voyage, de bagages perdus ou retardés, de correspondance manquée, d'accidents de voyage et plus encore. Vous pouvez également les souscrire en complément de votre couverture d'assurance voyage actuelle. Les régimes Voyage unique sans soins médicaux comprennent :

- Le régime Annulation de voyage et Interruption de voyage
- Le régime Forfait sans soins médicaux

Consultez le tableau comparatif des différents régimes Voyage unique sans soins médicaux →

Les régimes Voyage unique Tous risques

Ces régimes couvrent à la fois les frais médicaux d'urgence et les frais de voyage sans soins médicaux. Les régimes Voyage unique Tous risques comprennent :

- Le régime Voyage unique Tous risques
- Le régime Tous risques pour les jeunes (de 29 ans et moins)
- Le régime de luxe pour les jeunes (de 29 ans et moins)

Consultez le tableau comparatif des différents régimes Voyage unique Tous risques →

Les régimes Voyages multiples

Les régimes Voyages multiples couvrent les frais médicaux d'urgence et les frais de voyage imprévus de plusieurs voyages effectués au cours d'une même année. Les régimes Voyages multiples comprennent :

- Le régime Soins médicaux d'urgence – Voyages multiples
- Le régime VoyageAisé^{MD} – Voyages multiples pour les problèmes de santé préexistants
- Le régime Voyages multiples Tous risques

Consultez le tableau comparatif des différents régimes Voyages multiples →



Tableau comparatif des régimes Soins médicaux – *Voyage unique*

Si vous êtes un résident canadien à la recherche d'une **assurance soins médicaux d'urgence pour un seul voyage** à l'extérieur de votre province ou du pays, ces régimes sont faits pour vous.

Ce n'est pas tout à fait ce dont vous avez besoin? Découvrez les régimes offrant les couvertures suivantes : **Voyages multiples | Frais de voyage sans soins médicaux uniquement | Frais médicaux et frais de voyage sans soins médicaux**

Toutes les couvertures sont établies par personne, sauf indication contraire.

	Soins médicaux d'urgence	VoyageAisé ^{MD}
Description du régime	Ce régime permet de couvrir les frais médicaux d'urgence pendant toute la durée de votre voyage.	Ce régime est fait pour vous si vous souffrez de problèmes de santé préexistants qui doivent être approuvés par la tarification médicale.
Questionnaire médical	Non requis si vous avez moins de 60 ans au moment de la souscription	Requis au moment de la souscription.
Durée du voyage	Toute durée jusqu'à 365 jours	Toute durée jusqu'à 365 jours
Hospitalisation et soins médicaux : Les soins médicaux d'urgence comprennent : • Services d'un médecin • Services d'ambulance • Frais de séjour à l'hôpital en chambre à deux lits • Tests diagnostiques • Traitement par des spécialistes ou thérapeutes autorisés comme des chiropraticiens ou physiothérapeutes (jusqu'à 70 \$ par visite, maximum combiné de 700 \$) • Frais de transport d'une personne à votre chevet, frais de rapatriement jusqu'à votre domicile, etc.	Jusqu'à 10 millions de dollar combinés, y compris les frais liés à la COVID-19*	Jusqu'à 10 millions de dollar combinés, y compris les frais liés à la COVID-19*
Frais de quarantaine¹ Couvre l'hébergement, les repas et le retour à votre lieu de résidence en cas d'isolement ou de mise en quarantaine de façon imprévue après votre départ.	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique, par voyage et par personne Couverture familiale² : Jusqu'à concurrence de 400 \$ par jour et par famille assurée, jusqu'à concurrence de 5 600 \$ par voyage	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par voyage
Couverture des problèmes de santé préexistants Pour les voyages internationaux et nationaux.	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 ou 6 mois (selon votre âge et votre état de santé) avant la date d'effet de votre contrat	Couvre les problèmes de santé qui ont été soumis à la tarification médicale
Soins dentaires d'urgence	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident

Régimes Soins médicaux – *Voyage unique* (suite)

	Soins médicaux d'urgence	VoyageAisé ^{MD}
Frais de repas et d'hébergement Si vous n'êtes pas en mesure de retourner à votre lieu de résidence en raison d'une urgence médicale, nous vous rembourserons les frais d'hôtel, de repas, d'appels téléphoniques, d'utilisation d'Internet, de taxis ou de location de voitures.	350 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 3 500 \$	200 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 2 000 \$
Frais accessoires d'hospitalisation Lorsque vous êtes hospitalisé pendant 48 heures ou plus, nous remboursons les frais à votre charge, comme les appels téléphoniques, la location d'un téléviseur et les frais de stationnement.	50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$	Aucune couverture
Frais associés à votre décès Nous payons les frais engagés pour la préparation et l'incinération de votre dépouille, pour le retour de votre dépouille ou de vos cendres jusqu'à votre lieu de résidence ou pour son inhumation sur place.	Maximum de 5 000 \$ pour les frais de rapatriement de votre dépouille ou de vos cendres à votre lieu de résidence Maximum de 5 000 \$ pour l'incinération de votre dépouille au lieu du décès Maximum de 10 000 \$ pour la préparation de votre dépouille et pour son inhumation sur place	Maximum de 5 000 \$
Appareils médicaux Nous pouvons offrir 200 \$ pour un remplacement si vos lunettes ou votre prothèse auditive sont perdues, volées ou endommagées pendant votre voyage et que vous voulez les remplacer à votre destination.	200 \$ par appareil	Aucune couverture
Soins des personnes à charge Nous couvrons les frais de prise en charge des personnes à votre charge en cas d'hospitalisation.	Garde d'enfants : 75 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage et par animal de compagnie	Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage et par animal de compagnie
Autres options et garanties du régime		
Rabais accordé pour les voyages au Canada	Rabais de 50 %	Non offert
Possibilité d'ajouter la garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Éviter les voyages non essentiels »⁴	Oui	Non
Possibilité d'ajouter la garantie Annulation peu importe le motif⁵	Non	Non
Lisez le contrat pour obtenir tous les renseignements sur la couverture, notamment sur les exclusions, les limitations et les maximums qui pourraient s'appliquer.	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>	<u>Télécharger un exemple de contrat</u> Pour obtenir un devis ou souscrire le régime VoyageAisé, veuillez composer le 1 855 583-7239.

Tableau comparatif des régimes *Voyage unique* sans soins médicaux

Si vous êtes un résident canadien à la recherche d'une **assurance frais de voyage sans soins médicaux pour un seul voyage** à l'extérieur de votre province ou du pays, ces régimes sont faits pour vous. Vous pouvez également les souscrire en complément de votre assurance soins médicaux actuelle.

Ce n'est pas tout à fait ce dont vous avez besoin? Découvrez les régimes offrant les couvertures suivantes : **Voyages multiples | Frais médicaux d'urgence | Frais médicaux et frais de voyage sans soins médicaux**

Toutes les couvertures sont établies par personne, sauf indication contraire.

	Annulation et interruption de voyage	Forfait sans soins médicaux
Description du régime	Couvre jusqu'à concurrence du montant assuré avant votre départ si vous devez annuler, rentrer plus tôt ou rester plus longtemps que prévu.	Comprend tous les avantages du régime Annulation de voyage et Interruption de voyage, mais avec des garanties supplémentaires liées aux accidents de voyage, aux bagages perdus ou retardés.
Questionnaire médical	Non requis au moment de la souscription	Non requis au moment de la souscription
Durée du voyage	Toute durée jusqu'à 365 jours	Toute durée jusqu'à 365 jours
Annulation de voyage et Interruption de voyage⁶ Vous serez remboursé si votre voyage est annulé (avant votre départ) ou interrompu (après votre départ si vous devez rentrer plus tôt) en raison d'un événement ou d'un motif couverts.	Annulation de voyage : Jusqu'à concurrence du montant de couverture choisi ⁷ Interruption de voyage : 800 \$, 1 500 \$ ou illimitée	Annulation de voyage : Jusqu'à concurrence du montant de couverture choisi ⁷ Interruption de voyage : illimitée
Correspondance manquée et perturbation de voyage Vous serez remboursé si un événement couvert survient avant ou après votre date de départ initialement prévue et qu'il entraîne une correspondance manquée ou une perturbation de voyage.	Maximum de 1 700 \$	Maximum de 2 700 \$
Retour tardif Les repas et l'hébergement vous seront remboursés si votre voyage est perturbé et que votre retour est retardé en raison d'un événement couvert.	150 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 1 500 \$	350 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 3 500 \$
Protection en cas de défaillance⁸ Vous serez remboursé si votre fournisseur de services de voyage cesse ses activités à la suite d'une faillite ou d'une insolvabilité et que vous ne recevez pas les services qu'il s'est engagé par contrat à fournir.	Maximum de 3 500 \$ ou maximum de 7 500 \$ par contrat	Maximum de 3 500 \$ ou maximum de 7 500 \$ par contrat
Assistaéro⁹ Vous serez remboursé si votre vol est retardé. Par exemple, si votre vol est retardé de trois heures, vous recevrez 40 \$. Vous devez activer cette garantie avant votre vol.	3 heures = 40 \$ 6 heures ou vol annulé = 140 \$	3 heures = 40 \$ 6 heures ou vol annulé = 140 \$
Accident de vol et Accident de voyage¹⁰ Vous serez remboursé si un accident de vol ou un accident de voyage cause une blessure.	Aucune couverture	Maximum de 100 000 \$ pour un accident de vol Maximum de 50 000 \$ pour un accident de voyage
Bagages perdus ou endommagés Vous serez remboursé pour tout article perdu, volé ou endommagé pendant votre voyage, y compris les bijoux, les passeports, les visas de voyage, etc.	Aucune couverture	Jusqu'à 300 \$ par article et jusqu'à concurrence de 1 500 \$
Retard dans l'acheminement des bagages, du matériel de sport et de l'équipement médical Couvre les articles de toilette et les vêtements nécessaires si vos bagages sont retardés d'au moins 10 heures. Couvre la location d'équipement sportif si votre équipement est retardé d'au moins 10 heures.	Aucune couverture	Maximum de 500 \$

Régimes *Voyage unique* sans soins médicaux (suite)

	Annulation et interruption de voyage	Forfait sans soins médicaux
Rabais accordé pour les voyages au Canada	Non offert	Non offert
Possibilité d'ajouter la garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Éviter les voyages non essentiels » ⁴	Non	Non
Possibilité d'ajouter la garantie Annulation peu importe le motif ⁵	Oui	Oui
Lisez le contrat pour obtenir tous les renseignements sur la couverture, notamment une liste des événements et motifs couverts, des exclusions, des limitations et des maximums.	Télécharger un exemple de contrat	Télécharger un exemple de contrat

Tableau comparatif des régimes *Voyage unique* Tous risques

Si vous êtes un résident canadien à la recherche d'une **assurance couvrant à la fois les frais médicaux d'urgence et les frais de voyage sans soins médicaux pour un seul voyage** à l'extérieur de votre province ou du pays, ces régimes sont faits pour vous.

Ce n'est pas tout à fait ce dont vous avez besoin? Découvrez les régimes offrant les couvertures suivantes : **Voyages multiples | Frais médicaux d'urgence uniquement | Frais de voyage sans soins médicaux uniquement**

Toutes les couvertures sont établies par personne, sauf indication contraire.

		Régimes tout inclus à prix réduit pour les voyageurs de 29 ans et moins	
	Tous risques	Tous risques pour les jeunes	Tous risques de luxe pour les jeunes
Description du régime	Obtenez le meilleur des deux mondes : ce régime complet couvre les frais médicaux d'urgence et les frais associés aux annulations, aux interruptions, aux pertes ou aux retards de bagages et plus encore.	Un régime tout inclus à prix réduit pour les voyageurs de 29 ans et moins. Comprend une garantie pour les soins médicaux d'urgence, l'annulation de voyage, l'interruption de voyage, les bagages perdus ou retardés et plus encore.	Une version plus complète du régime Tous risques pour les jeunes, offerte à prix réduit pour les voyageurs de 29 ans et moins.
Questionnaire médical	Non requis au moment de la souscription	Non requis au moment de la souscription	Non requis au moment de la souscription
Durée du voyage	Toute durée jusqu'à : 365 jours pour les personnes de 59 ans et moins 60 jours pour les personnes de 60 ans à 74 ans 45 jours pour les personnes de 75 ans et plus	Toute durée jusqu'à 365 jours	Toute durée jusqu'à 30 jours

Couverture des frais médicaux d'urgence

Hospitalisation et soins médicaux : Les soins médicaux d'urgence comprennent : - Services d'un médecin - Services d'ambulance - Frais de séjour à l'hôpital en chambre à deux lits - Tests diagnostiques - Traitement par des spécialistes ou thérapeutes autorisés, comme des chiropraticiens ou physiothérapeutes (jusqu'à 70 \$ par visite, maximum combiné de 700 \$) - Frais de transport d'une personne à votre chevet, frais de rapatriement jusqu'à votre domicile, etc.	Jusqu'à 10 millions de dollar combinés, y compris les frais liés à la COVID-19*	Jusqu'à 10 millions de dollar combinés, y compris les frais liés à la COVID-19*	Jusqu'à 10 millions de dollar combinés, y compris les frais liés à la COVID-19*
Frais de quarantaine¹ Couvre l'hébergement, les repas et le retour à votre lieu de résidence en cas d'isolement ou de mise en quarantaine de façon imprévue après votre départ.	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Couverture familiale ² : Jusqu'à 400 \$ par jour et par famille, jusqu'à concurrence de 5 600 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique

Régimes *Voyage unique* Tous risques (suite)

		Régimes tout inclus à prix réduit pour les voyageurs de 29 ans et moins	
	Tous risques	Tous risques pour les jeunes	Tous risques de luxe pour les jeunes
Couverture des problèmes de santé préexistants Pour les voyages internationaux et nationaux.	Moins de 75 ans : couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 mois qui précèdent la date d'effet de votre contrat 75 ans et plus : couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 12 mois qui précèdent la date d'effet de votre contrat	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 mois qui précèdent la date d'effet de votre contrat	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 mois qui précèdent la date d'effet de votre contrat
Soins dentaires d'urgence	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs dentaires et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs dentaires et jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs dentaires et jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident
Frais de repas et d'hébergement Si vous n'êtes pas en mesure de retourner à votre lieu de résidence en raison d'une urgence médicale, nous vous rembourserons les frais d'hôtel, de repas, d'appels téléphoniques, d'utilisation d'Internet, de taxis ou de location de voitures.	500 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 5 000 \$	350 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 3 500 \$	350 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 3 500 \$
Frais accessoires d'hospitalisation Lorsque vous êtes hospitalisé pendant 48 heures ou plus, nous remboursons les frais à votre charge, comme les appels téléphoniques, la location d'un téléviseur et les frais de stationnement.	Maximum de 50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$	Maximum de 50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$	Maximum de 50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$
Frais associés à votre décès Nous payons les frais engagés pour la préparation et l'incinération de votre dépouille, pour le retour de votre dépouille ou de vos cendres jusqu'à votre lieu de résidence ou pour son inhumation sur place.	Maximum de 5 000 \$ Maximum de 10 000 \$ pour la préparation de votre dépouille et pour son inhumation sur place	Maximum de 5 000 \$	Maximum de 5 000 \$
Appareils médicaux Nous pouvons offrir 200 \$ pour un remplacement si vos lunettes ou votre prothèse auditive sont perdues, volées ou endommagées pendant votre voyage et que vous voulez les remplacer à votre destination.	200 \$ par appareil	Aucune couverture	Aucune couverture
Soins des personnes à charge Nous couvrons les frais de prise en charge des personnes à votre charge en cas d'hospitalisation.	Garde d'enfants : 75 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage	Garde d'enfants : 50 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage	Garde d'enfants : 50 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage
Actes terroristes Couvre les actes terroristes qui entraînent directement ou indirectement une perte couverte pour vous.	Maximum de 35 millions de dollars	Maximum de 35 millions de dollars	Maximum de 35 millions de dollars
Couverture des frais de déplacement sans soins médicaux			
Annulation de voyage et Interruption de voyage⁶ Vous serez remboursé si votre voyage est annulé (avant votre départ) ou interrompu (après votre départ si vous devez rentrer plus tôt) en raison d'un événement ou d'un motif couverts.	Annulation de voyage : Jusqu'à concurrence du montant de couverture choisi ⁷ Interruption de voyage : illimitée	Annulation de voyage : Jusqu'à concurrence de 5 000 \$ Interruption de voyage : Classe économique	Annulation de voyage : Jusqu'à concurrence de 10 000 \$ Interruption de voyage : Classe économique

Régimes *Voyage unique* Tous risques (suite)

		Régimes tout inclus à prix réduit pour les voyageurs de 29 ans et moins	
	Tous risques	Tous risques pour les jeunes	Tous risques de luxe pour les jeunes
Correspondance manquée et perturbation de voyage Vous serez remboursé si un événement couvert survient avant ou après votre date de départ et entraîne une correspondance manquée ou une perturbation de voyage qui vous empêche de voyager comme il est indiqué dans votre avis de confirmation. Veuillez consulter le contrat pour obtenir la liste complète des événements couverts.	Jusqu'à 2 700 \$	Hébergement et repas : Jusqu'à concurrence de 300 \$ Vol : Même classe de transport que le billet initial	Hébergement et repas : Jusqu'à concurrence de 1 300 \$ Vol : Même classe de transport que le billet initial
Retour tardif Nous vous rembourserons le vol, les repas et les hébergements si votre voyage est perturbé et que votre retour est retardé par un événement couvert, comme une catastrophe naturelle ou l'hospitalisation de votre compagnon de voyage. Veuillez consulter le contrat pour obtenir la liste complète des événements couverts.	Frais de repas et d'hébergement : 350 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 700 \$ Vol : Même classe de transport que le billet initial	Aucune couverture	Aucune couverture
Protection en cas de défaillance⁸ Vous serez remboursé si votre fournisseur de services de voyage cesse ses activités à la suite d'une faillite ou d'une insolvabilité et que vous ne recevez pas les services qu'il s'est engagé par contrat à fournir.	Maximum de 3 500 \$ ou maximum de 7 500 \$ par contrat	Maximum de 3 500 \$ ou maximum de 7 500 \$ par contrat	Maximum de 3 500 \$ ou maximum de 7 500 \$ par contrat
Assistaéro⁹ Vous serez remboursé si votre vol est retardé. Par exemple, si votre vol est retardé de 3 heures, vous recevrez 40 \$. Vous devez activer cette garantie avant votre vol.	3 heures = 40 \$ 6 heures ou vol annulé = 140 \$	3 heures = 40 \$ 6 heures ou vol annulé = 140 \$	3 heures = 40 \$ 6 heures ou vol annulé = 140 \$
Accident de vol et Accident de voyage¹⁰ Vous serez remboursé si un accident de vol ou un accident de voyage cause une blessure. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le contrat.	Maximum de 100 000 \$ en cas d'accident de vol Maximum de 50 000 \$ en cas d'accident de voyage	Maximum de 25 000 \$ en cas d'accident de vol Maximum de 10 000 \$ en cas d'accident de voyage	Maximum de 100 000 \$ en cas d'accident de vol Maximum de 50 000 \$ en cas d'accident de voyage
Bagages perdus ou endommagés Vous serez remboursé pour tout article perdu, volé ou endommagé pendant votre voyage, y compris les bijoux, les passeports, les visas de voyage, etc.	Articles perdus et endommagés : Jusqu'à 300 \$ par article et jusqu'à concurrence de 1 500 \$	Articles perdus et endommagés : Jusqu'à 300 \$ par article et jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage	Articles perdus et endommagés : Jusqu'à 500 \$ par article et jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par voyage
Bagages, équipements sportifs et médicaux retardés Couvre les articles de toilette et les vêtements nécessaires si vos bagages sont retardés d'au moins 10 heures. Couverture pour la location d'équipement sportif si votre équipement est retardé d'au moins 10 heures.	Bagages : Maximum de 500 \$ Équipement : 100 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 500 \$	Bagages : Maximum de 100 \$ Équipement : Jusqu'à 150 \$ pour les équipements sportifs Jusqu'à 100 \$ pour un fauteuil roulant	Bagages : Maximum de 400 \$ Équipement : Jusqu'à 150 \$ pour les équipements sportifs Jusqu'à 100 \$ pour un fauteuil roulant
Autres options et garanties du régime			
Rabais accordé pour les voyages au Canada	Rabais de 50 %	Non offert	Non offert
Possibilité d'ajouter la garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Éviter les voyages non essentiels »⁴	Oui	Oui	Oui
Possibilité d'ajouter la garantie Annulation peu importe le motif⁵	Oui	Oui	Oui
Lisez le contrat pour obtenir tous les renseignements sur la couverture, notamment sur les exclusions, les limitations et les maximums qui pourraient s'appliquer.	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>

Tableau comparatif pour les régimes *Voyages multiples*

Si vous êtes un résident canadien à la recherche d'une **assurance couvrant les frais médicaux d'urgence et les frais de voyage sans soins médicaux pour plus d'un voyage par an** à l'extérieur de votre province ou du pays, ces régimes sont faits pour vous.

Ce n'est pas tout à fait ce dont vous avez besoin? Découvrez les régimes Voyage unique offrant les couvertures suivantes : **Frais médicaux d'urgence | Frais de voyage sans soins médicaux | Frais médicaux et frais de voyage sans soins médicaux**

Toutes les couvertures sont établies par personne, sauf indication contraire.

	Soins médicaux d'urgence – Voyages multiples	VoyageAisé ^{MD} – Voyages multiples	Voyages multiples Tous risques
Description du régime	Vous avez prévu plusieurs voyages cette année? Ce régime couvre les frais médicaux d'urgence de plusieurs voyages effectués au cours d'une même année	Couvre les frais médicaux d'urgence de plusieurs voyages effectués au cours d'une même année, y compris les soins requis pour des problèmes de santé préexistants approuvés par la Tarification médicale	Protection complète qui couvre les soins médicaux d'urgence, les annulations de voyage, les interruptions de voyage, les bagages perdus ou retardés, pour plusieurs voyages effectués au cours d'une même année
Questionnaire médical	Non requis si vous avez moins de 60 ans au moment de la souscription	Requis au moment de la souscription	Non requis si vous avez moins de 60 ans au moment de la souscription
Durée du voyage	Durées possibles de 4, 10, 18, 30 et 60 jours. Aucune limite de durée ne s'applique aux voyages au Canada	Durées possibles de 10 ou 18 jours seulement. Aucune limite de durée ne s'applique aux voyages au Canada	Durées possibles de 4, 10, 18 et 30 jours. Aucune limite de durée ne s'applique aux voyages au Canada
Couverture des frais médicaux d'urgence			
Hospitalisation et soins médicaux : Les soins médicaux d'urgence comprennent : • Services d'un médecin • Services d'ambulance • Frais de séjour à l'hôpital en chambre à deux lits • Tests diagnostiques • Traitement par des spécialistes ou thérapeutes autorisés, comme des chiropraticiens ou physiothérapeutes (jusqu'à 70 \$ par visite, maximum combiné de 700 \$) • Frais de transport d'une personne à votre chevet, frais de rapatriement jusqu'à votre domicile, etc.	Jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars par voyage, y compris les frais liés à la COVID-19	Jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars par voyage, y compris les frais liés à la COVID-19	Jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars par voyage, y compris les frais liés à la COVID-19
Frais de quarantaine¹ Couvre l'hébergement, les repas et le retour à votre lieu de résidence en cas d'isolement ou de mise en quarantaine de façon imprévue après votre départ.	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Couverture familiale ² : Jusqu'à 400 \$ par jour et par famille, jusqu'à concurrence de 5 600 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique par voyage	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique par voyage	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique

Régimes *Voyages multiples* (suite)

	Soins médicaux d'urgence – Voyages multiples	VoyageAisé ^{MD} – Voyages multiples	Voyages multiples Tous risques
Couverture des problèmes de santé préexistants Pour les voyages internationaux et nationaux.	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 ou 6 mois (selon votre âge et votre état de santé) avant la date d'effet de votre contrat	Couvre les problèmes de santé qui ont été soumis à la tarification médicale	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 ou 6 mois (selon votre âge et votre état de santé) avant la date d'effet de votre contrat
Soins dentaires d'urgence	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident
Frais de repas et d'hébergement Si vous n'êtes pas en mesure de retourner à votre lieu de résidence en raison d'une urgence médicale, nous vous rembourserons les frais d'hôtel, de repas, d'appels téléphoniques, d'utilisation d'Internet, de taxis ou de location de voitures.	350 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 3 500 \$	200 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 2 000 \$	500 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 5 000 \$
Frais accessoires d'hospitalisation Lorsque vous êtes hospitalisé pendant 48 heures ou plus, nous remboursons les frais à votre charge, comme les appels téléphoniques, la location d'un téléviseur et les frais de stationnement.	50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$	Aucune couverture	50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$
Frais associés à votre décès Nous payons les frais engagés pour la préparation et l'incinération de votre dépouille, pour le retour de votre dépouille ou de vos cendres jusqu'à votre lieu de résidence ou pour son inhumation sur place.	Maximum de 5 000 \$ pour les frais de rapatriement de votre dépouille ou de vos cendres à votre lieu de résidence Maximum de 10 000 \$ pour la préparation de votre dépouille et pour son inhumation sur place	Maximum de 5 000 \$	Maximum de 5 000 \$ pour les frais de rapatriement de votre dépouille ou de vos cendres à votre lieu de résidence Maximum de 10 000 \$ pour la préparation de votre dépouille et pour son inhumation sur place
Appareils médicaux Nous pouvons offrir 200 \$ pour un remplacement si vos lunettes ou votre prothèse auditive sont perdues, volées ou endommagées pendant votre voyage et que vous voulez les remplacer à votre destination.	200 \$ par appareil	Aucune couverture	200 \$ par appareil
Soins des personnes à charge Nous couvrons les frais de prise en charge des personnes à votre charge en cas d'hospitalisation	Garde d'enfants : 75 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage	Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage	Garde d'enfants : 75 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage

Couverture des frais de voyage sans soins médicaux

Annulation de voyage et Interruption de voyage⁶ Vous serez remboursé si votre voyage est annulé (avant votre départ) ou interrompu (après votre départ si vous devez rentrer plus tôt) en raison d'un événement ou d'un motif couverts. Veuillez consulter le contrat pour obtenir la liste complète des événements couverts.	Aucune couverture	Aucune couverture	Annulation de voyage : 1 500 \$ ou 2 500 \$ par voyage, selon le montant de couverture choisi, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année Interruption de voyage : illimitée
Correspondance manquée et perturbation de voyage Vous serez remboursé si un évènement couvert survient avant ou après votre date de départ et entraîne une correspondance manquée ou une perturbation de voyage qui vous empêche de voyager comme il est indiqué dans votre avis de confirmation. Veuillez consulter le contrat pour obtenir la liste complète des événements couverts.	Aucune couverture	Aucune couverture	Maximum de 2 700 \$

Suite à la page suivante

Régimes *Voyages multiples* (suite)

	Soins médicaux d'urgence – Voyages multiples	VoyageAisé ^{MD} – Voyages multiples	Voyages multiples Tous risques
Retour tardif Nous vous rembourserons si votre voyage est perturbé et que votre retour est retardé par un événement couvert, par exemple : • Une catastrophe naturelle • En cas d'hospitalisation de votre compagnon de voyage. Veuillez consulter le contrat pour obtenir la liste complète des événements couverts.	Aucune couverture	Aucune couverture	Frais de repas et d'hébergement : 350 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 3 500 \$ Vol : Même classe de transport que le billet initial
Protection en cas de défaillance⁸ Vous serez remboursé si votre fournisseur de services de voyage cesse ses activités à la suite d'une faillite ou d'une insolvabilité et que vous ne recevez pas les services qu'il s'est engagé par contrat à fournir.	Aucune couverture	Aucune couverture	Maximum de 3 500 \$ ou maximum de 7 500 \$ par contrat
Assistaéro⁹ Vous serez remboursé si votre vol est retardé. Par exemple, si votre vol est retardé de trois heures, vous recevrez 40 \$. Vous devez activer cette garantie avant votre vol.	Aucune couverture	Aucune couverture	3 heures = 40 \$ 6 heures ou vol annulé = 140 \$
Accident de vol et Accident de voyage¹⁰ Vous serez remboursé si un accident de vol ou un accident de voyage cause une blessure. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le contrat.	Aucune couverture	Aucune couverture	Maximum de 100 000 \$ en cas d'accident de vol Maximum de 50 000 \$ en cas d'accident de voyage
Bagages perdus ou endommagés Vous serez remboursé pour tout article perdu, volé ou endommagé pendant votre voyage, y compris les bijoux, les passeports, les visas de voyage, etc.	Aucune couverture	Aucune couverture	Jusqu'à 300 \$ par article et jusqu'à concurrence de 1 500 \$
Bagages retardés Couvre les articles de toilette et les vêtements nécessaires si vos bagages sont retardés d'au moins 10 heures. Couvre la location d'équipement sportif si votre équipement est retardé d'au moins 10 heures.	Aucune couverture	Aucune couverture	Bagages : Maximum de 500 \$ Équipement : 100 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 500 \$
Autres options et garanties du régime			
Rabais accordé pour les voyages au Canada	Non offert	Non offert	Non offert
Possibilité d'ajouter la garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Éviter les voyages non essentiels »⁴	Non	Non	Non
Possibilité d'ajouter la garantie Annulation peu importe le motif⁵	Non	Non	Non
Lisez le contrat pour obtenir tous les renseignements sur la couverture, notamment sur les exclusions, les limitations et les maximums qui pourraient s'appliquer.	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>	<u>Télécharger un exemple de contrat</u>

Pourquoi choisir Manuvie?



Accès en tout temps au Centre d'assistance voyage de Manuvie.



Remboursement à 100 % en cas de changement de plans.



Possibilité de modifier la date d'effet du contrat.



Vous voulez faire une demande de soumission ou de couverture?

Rendez-vous à l'adresse **pouremprotéger.com** ou composez le **1 877 268-3763**.

* Ce régime cessera de couvrir les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 si le gouvernement émet un avis aux voyageurs « Évitez les voyages non essentiels » pour votre destination en raison de la COVID-19.

¹ **Exclusions de garantie relative à la mise en quarantaine :** Nous ne versons aucune prestation pour une quarantaine ou un isolement effectués au Canada tel qu'exigé par quelque gouvernement que ce soit. Nous ne couvrons pas les réservations de voyage payées, mais inutilisées. Nous ne couvrons pas les frais engagés lorsque l'entrée dans une région ou un pays compris dans le voyage vous est refusée, à vous ou à votre compagnon de voyage, lorsque des directives ou des restrictions de voyage avaient été émises avant la date de départ par un gouvernement étranger ou régional interdisant l'entrée des résidents du Canada ou encore des directives exigeant un isolement ou une quarantaine pour une période définie pendant votre voyage.

² **La couverture familiale** est disponible pour deux adultes de la même famille et leurs enfants ou petits-enfants à charge. Les dates d'effet et d'expiration de la couverture doivent être les mêmes pour tous les assurés. Envisagez l'option de couverture familiale pour couvrir toute votre famille aux termes d'un seul contrat acquis au moyen d'une souscription unique. Par exemple, la couverture familiale s'intègre mieux à un régime Tous risques lorsque votre famille de quatre personnes ou plus voyage ensemble. Si vous souscrivez un régime Soins médicaux d'urgence et que votre famille de trois personnes ou plus voyage ensemble, vous pourriez envisager de souscrire une assurance familiale. Veuillez consulter le contrat pour connaître l'admissibilité.

³ Un **problème de santé préexistant est considéré comme stable** lorsque tous les énoncés ci-dessous s'appliquent :

- a. Aucun nouveau traitement n'a été prescrit ou recommandé ou le traitement en cours n'a pas été modifié ni interrompu.
- b. Aucun changement de médication ou aucun autre médicament n'a été recommandé ou prescrit.
- c. Aucune aggravation du problème de santé n'est survenue.
- d. Aucun nouveau symptôme n'est apparu ou il n'y a eu aucune aggravation ou augmentation de la fréquence des symptômes existants.
- e. Aucune hospitalisation ou recommandation de consulter un spécialiste n'a été nécessaire.
- f. Il n'y a aucun examen, test médical à des fins d'enquête ou traitement recommandé, mais non complété ou pour lequel les résultats sont attendus.
- g. Il n'y a aucun traitement planifié ou en attente.

⁴ La **garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Évitez les voyages non essentiels » pour la couverture Soins médicaux d'urgence seulement** est une garantie complémentaire qui offre une couverture des soins médicaux si, avant votre départ, le gouvernement du Canada publie un avis « Évitez tout voyage non essentiel » pour le pays ou la région que vous devez visiter en raison d'un virus ou d'une maladie en particulier.

⁵ **Garantie Annulation peu importe le motif pour l'assurance Annulation de voyage :** Si la raison de votre annulation (au moins 10 jours avant la date de départ) n'est pas un événement couvert par votre contrat, vous pouvez soumettre une demande de remboursement pour demander jusqu'à concurrence de 50 % du montant couvert que vous avez acheté (sans maximum de remboursement) pour la partie prépayée de votre voyage qui n'est pas remboursable.

⁶ **Exclusion de la Garantie Annulation et interruption de voyage relative aux problèmes de santé préexistants :**

- a. Si votre couverture est supérieure à 20 000 \$, nous ne paierons aucuns frais en cas d'annulation ou d'interruption de votre voyage pour les raisons suivantes :
 - ii. Un problème de santé qui n'était pas stable durant les 12 mois précédant la date de souscription de la présente assurance, soit la date de souscription indiquée dans votre avis de confirmation.
 - iii. Toute maladie cardiaque qui n'était pas stable ou qui nécessitait une forme quelconque de nitroglycérine pour soulager des douleurs angineuses dans les 12 mois précédant la date de souscription de la présente assurance.
 - iv. Toute maladie pulmonaire qui n'était pas stable ou qui nécessitait une oxygénothérapie ou un traitement par la prednisone dans les 12 mois précédant la date de souscription de la présente assurance.
- b. Si votre couverture est inférieure à 20 000 \$, nous ne paierons aucuns frais en cas d'annulation ou d'interruption de votre voyage pour les raisons suivantes :
 - iii. Un problème de santé qui n'était pas stable durant les trois mois précédant la date de souscription de la présente assurance, soit la date de souscription indiquée dans votre avis de confirmation.
 - iv. Toute maladie cardiaque qui n'était pas stable ou qui nécessitait une forme quelconque de nitroglycérine pour soulager des douleurs angineuses dans les trois mois précédant la date de souscription de la présente assurance.
 - v. Toute maladie pulmonaire qui n'était pas stable ou qui nécessitait une oxygénothérapie ou un traitement par la prednisone dans les trois mois précédant la date de souscription de la présente assurance.

⁷ Si le montant total couvert pour le voyage dépasse 30 000 \$, vous devrez remplir un questionnaire médical.

⁸ **Protection en cas de défaillance :** Nous verserons un montant global maximal d'un (1) million de dollars canadiens en cas de défaillance d'un (1) fournisseur de services de voyage et un maximum de trois (3) millions de dollars canadiens pour l'ensemble des fournisseurs de services de voyage au cours d'une année civile. Selon ce montant global, votre remboursement individuel pourrait être inférieur aux frais que vous avez effectivement engagés.

⁹ Manuvie ne peut pas garantir que le service **Assistaéro** sera offert indéfiniment.

¹⁰ Le montant du remboursement varie et dépend du type d'accident et des blessures de l'assuré.

Des conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le contrat. La couverture et les régimes peuvent être modifiés sans préavis. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Pouremprotéger Manuvie

Les régimes sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie.

Manuvie, Pouremprotéger Manuvie, Manuvie & M stylisé et M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/accessibilite pour en savoir plus.